

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre Intercommunal d'Action Sociale

SEANCE DU 12 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
21	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil d'Administration, qui a eu lieu au sein du C.I.A.S (27 rue du Mont à Villotte-sur-Aire), sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **AUBRY Martine, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, COLLIGNON Céline, DECHEPPE Mathilde, JACQUEMET Noëlle, KLEIN Dania, KLEIN Marie-Françoise, PALIN Guillaume, RAMAND Anne, RENAUDIN Bernard, THOMAS Claude, ZEHR Pascale.**

Absents : **MEUNIER Nathalie, PARISSÉ Pierre, PHILIPPOT Nathalie, RAMAND Thierry, CHARRIOT Sophie.**

Représentés : **JEANNESSON Dominique pouvoir donné à AUBRY Martine, MARECHAL Dominique pouvoir donné à KLEIN Dania.**

Madame LOMBARD Noémie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Adhésion 2026 à la Mission Locale du Sud Meusien
N° de délibération : DCA_2026_05

La Présidente expose,

Vu le vote du Budget Primitif du CIAS en date du 12 mars 2026,

Considérant que la Mission locale du Sud Meusien propose un accompagnement et des permanences sur rendez-vous à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans du territoire,

Considérant que le nombre d'habitants du territoire est de 6 338 ; selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques d'après la population municipale légale au 1^{er} janvier 2026.

Le montant de l'adhésion annuelle à la Mission Locale serait de 1,20 euros par habitant, soit 7 605.60 euros.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de :

- renouveler l'adhésion du CIAS De l'Aire à l'Argonne à la Mission Locale du Sud Meusien pour l'année 2026 dans les conditions établies par la convention financière et de partenariat 2022-2024
- verser une participation de 7 605.60 euros à ce titre à la Mission Locale du Sud Meusien
- dire que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2026 du CIAS
- autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2026.03.23 13:47:18 +0100
Ref:10676927-16100022-1-D
Signature numérique
La Présidente